

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3179

commission principale : développement économique

objet : **Convention de participation financière sur l'animation économique des conférences des maires val d'Yzeron et Ouest Nord avec l'association Techlid - Avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique était une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action avait pour objectifs :

- de mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Groupement des industriels lyonnais (GIL)-mouvement des entreprises de France (Medef), Confédération des grandes, petites et moyennes entreprises (CGPME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza)).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

- Cadre du partenariat avec l'association Techlid

Dans ce cadre et en vertu de la délibération du 23 février 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association Techlid sur les territoires des conférences des maires val d'Yzeron et Ouest Nord.

Ce partenariat, démarré en 2000, a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois, à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par Techlid et approuvé par la Communauté urbaine.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'avenant n° 2 à cette convention.

- Bilan de l'année 2005

. Animation économique locale

- 90 entreprises rencontrées sur les deux conférences,
- accompagnement de 664 projets traités (accessibilité, gestion des déchets, implantation...),

- 105 projets d'implantation suivis,
- mise en place d'un comité technique (CCIL, Chambre de métiers, association d'entreprises) permettant de suivre les projets économiques du territoire,
- contribution au positionnement économique de la zone d'activités des Bruyères (20 ha - Limonest) et au projet de zone d'activités à Francheville (zone de Bel Air),
- soutien à la Communauté urbaine dans la mise en œuvre de la requalification du parc d'affaires de Dardilly,
- diffusion des outils communautaires auprès des entreprises :

. espace numérique entreprises (ENE) : mise en place d'un diagnostic technologie de l'information et communication TIC, nommé Dune, sur le territoire et proposition d'un plan d'actions en collaboration avec l'ENE : connaissance des besoins, des pratiques des entreprises et propositions d'actions permettant de répondre à leurs attentes,

. portail économique (écriture de l'offre de services de la conférence)....,

- mise en œuvre effective du dispositif Ecrins sur les deux conférences des maires : 32 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic gratuit sur leur stratégie en terme de ressources humaines.

. *Animation technopolitaine*

- recensement des laboratoires présents sur le territoire.
- Programme d'actions 2006

. *Animation économique locale*

- poursuivre le contact avec les entreprises sur le territoire : accroître le contact entreprises et cibler les entreprises prioritaires (comptes clés, pôles de compétitivité, filières),
- soutien aux projets d'implantation à l'échelle des deux conférences des maires,
- mettre en place un dispositif de veille économique sur la conférence des maires,
 - . au niveau des grandes entreprises du territoire : suivi de 30 comptes clés,
 - . réalisation d'une note de conjoncture bisannuelle donnant les grands mouvements et tendances sur la conférence des maires,
- contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production d'un diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique et analyse des perspectives en collaboration avec la Communauté urbaine),
- renforcer la collaboration et l'action avec les structures de l'emploi et de l'insertion par l'économie à l'échelle de la conférence des maires (groupement d'employeurs),
- diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : Espace numérique entreprises, portail économique (écriture de l'offre de services de la conférence et contribution régulière à ces pages),
- poursuite du dispositif Ecrins,
- mise en place du plan d'actions dans le cadre du projet Dune initié en collaboration avec l'ENE,
- contribution au dispositif L_VE (Lyon_Ville de l'entrepreneuriat) à l'échelle des deux conférences des maires.

. *Animation technopolitaine*

- mise à jour du recensement des laboratoires présents sur le territoire,
- suivre les pôles de compétitivité à l'échelle de l'agglomération et en assurer la déclinaison localement en fonction des objectifs de chaque pôle.

Ces deux thématiques font l'objet d'un programme détaillé annexé à l'avenant à la convention.

- Indicateurs de performance

Quantitatif

- nombre de visites d'entreprises : 100,
- nombre de projets traités : 650.

Qualitatif

- analyse de la conjoncture économique sur la conférence des maires deux fois par an ;
- financement : afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 198 500 € à Techlid (dont 16 000 € provenant de la région Rhône-Alpes, via le contrat d'agglomération pour le dispositif Ecrins) pour l'année 2006 :
 - . 75 000 € pour l'animation technopolitaine,
 - . 16 000 € pour le programme Ecrins,
 - . 107 500 € pour l'animation économique des deux conférences des maires ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à Techlid, forfaitaire non révisable de 198 500 € pour l'exercice 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention cité ci-dessus avec le président de l'association Techlid.

3° - La dépense correspondante de 198 500 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

4° - Une recette de 16 000 € dans le cadre du contrat d'agglomération sera perçue en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,